



CHARTE

CPA VAL-DE-TRAVERS

1. Favoriser le partage des responsabilités !

Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.

2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social !

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

3. Traiter toutes les personnes de manière égale !

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférence religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.

4. Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener !

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement !

Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel !

La prévention s'effectue sans faux tabous : être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.

7. S'opposer à dopage et aux toxico-dépendances !

Expliquer sans relâche et en cas de consommation, réagir immédiatement.

Ensemble en faveur d'un sport sain, respectueux et correct !